



POSTULAT URGENT

Auteur AdG/LA, par Sebastien NENDAZ
Objet COVID-19 : des mesures de soutien incomplètes et tardives
Date 14/12/2020
Numéro 2020.12.397

Actualité de l'événement

La crise liée à la COVID-19 n'est toujours pas derrière nous, et

Imprévisibilité

Il n'était pas possible avant ça de voir que le fonctionnement des aides apportées aux secteurs touchés financièrement par les mesures des autorités est mal organisé.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La survie de bon nombre d'entreprises touchées depuis longtemps par les mesures de restrictions des autorités implique une réaction immédiate.

La crise sanitaire actuelle est en train de devenir une crise financière et sociale des plus dramatique pour bon nombre de secteurs touchés directement par les mesures de restrictions émanant des autorités fédérales ou cantonales.

L'expérience nous démontre un défaut grave dans la gestion des aides accordées aux secteurs durement touchés par les mesures dites de protection sanitaires. Si ni l'utilité de ces mesures, ni la patience des secteurs concernés n'est remis en cause, les soutiens annoncés par les autorités sont très mal gérés.

A chaque nouvelle mesure de restriction, des aides sont accordées pour la survie des entreprises touchées. Les employeurs touchés doivent cependant se substituer à ces aides, et ce pendant un laps de temps parfois important. La situation financière des entreprises directement impactées par la crise sanitaire est devenue très précaire. La majorité d'entre elles ne peuvent plus assumer ces avances, et le danger de faillite est de plus en plus réel.

Les aides financières accordées ont entre autre pour but la sauvegarde de notre économie et la sauvegarde des emplois. A ce jour, les acteurs économiques n'ont plus les réserves nécessaires pour couvrir leurs frais fixes qui continuent de courir. A cela, s'ajoute les avances de salaires faites dans l'attente d'un remboursement tardif, et la couverture du 100% des charges sociales dont le montant n'est pas entièrement couvert. Il est clair que la direction prise actuellement va déboucher sur de futurs nombreuses faillites, précédées par des licenciements de masse si aucune adaptation urgente n'est faite.

Afin de limiter au maximum les effets ravageurs de cette crise sur l'économie de nos entreprises, sur les emplois pourtant protégés ardemment jusqu'à ce jour par les employeurs concernés, et sur la santé psychosociale des acteurs économiques de notre Canton, l'utilisation de la réserve de politique budgétaire pour un

soutien immédiat et sans délai doit être appliqué.

Conclusion

Nous demandons à ce qu'un soutien financier immédiat et complet du Canton puisse être accordé aux entreprises touchées par les mesures de restrictions. Quand de telles décisions sont prises par les autorités fédérales ou cantonales, les aides financières doivent être disponibles immédiatement, et sans requêtes administratives complexes.

Le Canton doit absolument prendre à sa charge les différents délais de carrence, d'attente ou de préavis. L'aide financière se doit d'être accordée dès la date du début des restrictions, sans délai (entre autre pour la RHT).

Le Canton doit se substituer aux aides fédérales si celles-ci ne sont pas versées dans l'immédiat ou ne sont pas complètes. Il interviendra ensuite auprès de la Confédération pour récupérer ces montants.

La réserve de politique budgétaire, acceptée en novembre, doit être utilisée pour couvrir ces éléments.